

## MODALITES D'ADMISSION – session février 2019

### Conditions d'accès à la formation

La formation au CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

**Justifier d'un diplôme au moins de niveau III**, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :

- Diplôme d'État d'assistant de service social
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
- Diplôme de Conseiller en Économie sociale et familiale

Ou justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au Registre National de Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau II.

Ou justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III visés par le Code de la santé publique (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) et de deux ans d'expérience professionnelle<sup>2</sup> dans le domaine social ou santé publique.

Ou justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat, titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle<sup>1</sup> dans les secteurs de l'action sociale et médico-sociale ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement.

**Ou justifier d'un diplôme de niveau IV**, délivré par l'État et visé par l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :

- Diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME)

**Et de quatre ans d'expérience professionnelle** dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

*Nota bene* : les candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un autre État doivent fournir une attestation de comparabilité portant sur le niveau de ce diplôme dans le pays où il a été délivré. L'organisme habilité pour délivrer cette attestation est l'ENIC-NARIC (Art. 3 de l'Arrêté du 4 juillet 2007).

**Satisfaire à un entretien individuel** devant un jury composé d'un formateur et d'un cadre de l'action sociale, permettant d'apprécier le cursus et l'expérience du candidat, son engagement et son projet de formation. Cet entretien permet en outre de préciser les modalités de la formation, ses exigences et d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le candidat peut prétendre.

**Dates des entretiens d'admission** : mercredi 27 juin, mercredi 12 septembre, mercredi 10 octobre, mercredi 14 novembre 2018 ou mercredi 9 janvier 2019.

### Modalités d'inscription et d'admission

Le candidat se préinscrit en ligne depuis le site [www.efpp.fr](http://www.efpp.fr) pour recevoir le **dossier de candidature** qu'il complète et adresse par voie postale à l'EFPP au plus tard 3 semaines **avant l'une des dates d'entretien** ci-dessus.

L'EFPP convoque le candidat à l'entretien individuel puis lui adresse, sous huitaine, la décision du jury. En cas d'avis favorable, le candidat confirme par écrit sa décision d'entrer en formation pour la prochaine rentrée.

Une **commission d'admission** - composée de la directrice ou du directeur adjoint ou de leurs représentants, du responsable pédagogique de la formation et d'un cadre de l'action sociale - **arrête la liste des candidats** admis à suivre la formation (promotion de **25 stagiaires** maximum) et la soumet à la DRJSCS IDF.

### Tarifs

Frais de dossier et sélection : 75 euros

Coût de la formation CAFERUIS : **7 486 euros**.

Droits universitaires Paris Nanterre si inscription optionnelle à la préparation conjointe du Master1 EFIS<sup>3</sup> : **260 €** (environ).

### Durée et calendrier

**820 heures<sup>4</sup> de février 2019 à octobre 2020** dont **400h d'enseignement théorique** organisés à raison de 3 ou 4 journées de regroupement par mois (selon le calendrier ci-dessous) et **420 h de stage pratique** (soit 12 semaines de 35 heures) à réaliser hors établissement employeur entre avril et novembre 2019.

	2019	Durée	2020	Durée
Jeu	Jeu		Jeu	
di	di		di	
14 février 2019	15 février 2019	14 h	21 janvier 2020	28h
Lun	Jeu	28 h	12 février 2020	21h
11 mars 2019	14 mars 2019	28 h	10 mars 2020	28h
Lun	Jeu	28 h	21 avril 2020	28h
1 <sup>er</sup> avril 2019	4 avril 2019	28 h	26 mai 2020	28h
Mer	Ven	21 h	15 juin 2020	21h
15 mai 2019	17 mai 2019	21 h	18 septembre 2020	7h
Mer	Ven	21 h	22 octobre 2020	15h
19 juin 2019	21 juin 2019	21 h		
Mardi	Ven	28 h		
17 septembre 2019	20 septembre 2019	28 h		
Mardi	Ven	28 h		
15 octobre 2019	22 octobre 2019	28 h		
Mardi	Ven	28 h		
19 novembre 2019	22 novembre 2019	28 h		
Mardi	Ven	28 h		
17 décembre 2019	20 décembre 2019	28 h		

<sup>1</sup> Texte d'application : ART. 2 de l'Arrêté du 8 juin 2004

<sup>2</sup> Si les candidats réunissent les conditions de diplôme énumérées aux alinéas 3 et 4 et qu'ils occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social, aucune durée d'expérience n'est exigée.

<sup>3</sup> Master 1 professionnel « Education Familiale et Interventions Socio-Educatives en Europe »

<sup>4</sup> Selon le cursus du candidat, le jury d'admission peut lui accorder un allègement de formation théorique de 70h (sur tout ou partie du DF2 du programme de formation) /un allègement du stage pratique de 210 h.